

PRESTATIONS, CONDITIONS ET OBLIGATIONS DES PROGRAMMES – LOI SUR L’AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES – 2024

Qui est admissible ?

Être âgé de 18 ans et plus – Ne pas être un enfant à la charge des parents - Avoir des revenus inférieurs aux conditions d’admissibilité – Avoir épuisé tous les recours à toutes autres sources de revenus.

	AIDE SOCIALE		OBJECTIF EMPLOI	SOLIDARITÉ SOCIALE	REVENU DE BASE
	Sans contraintes à l’emploi	Avec contraintes temporaires			
Admissibilité	Posséder en avoirs liquides moins de : 887 \$ (1 personne), ou 1319 \$ (deux adultes)			Posséder moins de 2 500 \$ en avoirs ou 5 000\$ (2 adultes)	Avoir une reconnaissance d’une contrainte sévère à l’emploi ou invalidité depuis 66 des 72 derniers mois. Si les parents recevaient le CIPH
		<ul style="list-style-type: none"> Avoir 58 ans et + Rapport médical Enceinte de 20 semaines Avoir un enfant de moins de 5 ans ou un enfant handicapé Être un aidant naturel 	Être sans contraintes à l’emploi Entrevue obligatoire Plan d’intégration : 12 mois, avec possibilité de 24 mois. <ul style="list-style-type: none"> Développement des compétences 60 \$/sem. Développement habilités sociales 70 \$/sem. Recherche active d’emploi 70 \$/sem. 	Avoir une reconnaissance d’une contrainte sévère à l’emploi	
Prestations	807 \$ (1 personne) 1 224 \$ (2 personnes)	968 \$ (1 personne) 1 501 \$ (2 personnes)	807 \$ (1 personne) + Allocations Entre 60 \$ et 70 \$ /semaine 1 224 \$ (2 personnes) + Allocations Entre 60 \$ et 70 \$ /semaine	1 261 \$ (1 personne) 1 849 \$ (2 personnes) Programme REUSSIR Allocation de participation PAAS Action 130 \$	1 627 \$ (1 personne) 2 546 \$ (2 personnes) Prestation individualisée de 1 273 \$
Avoirs liquides	1 500 \$ (1 personne) 2 500 \$ (2 personnes)			2 500 \$ (1 personne) 5 000 \$ (2 personnes)	20 000 \$ (1 personne) 50 000 \$ (2 personnes)
Exemption (REER ou REEE) = 60 000 \$ / CDI = 5 000 \$/par personne / Don = 100 \$ par mois					

	AIDE SOCIALE		OBJECTIF EMPLOI	SOLIDARITÉ SOCIALE	REVENU DE BASE
	Sans contraintes à l'emploi	Avec contraintes temporaires			
Gains de travail	Gains de travail permis par mois 200 \$ par personne 300 \$ couple			Égal aux montants des prestations de base annuelles. 15 276 \$ + 45% de l'excédent. (Calculé sur une base annuelle). Maintien d'une prestation si le conjoint travaille, jusqu'à 72 000 \$.	
Biens permis	Biens permis 1 500 \$ (1 personne) 2 500 \$ (2 personnes) Voiture 10 000 \$			500 000 \$	
	Valeur de la maison 226 122 \$			Valeur de la maison 323 664 \$	Maison principale exemptée totalement
Réclamation	Trop payé : 56 \$ Fausse déclaration : 112 \$ 2e fausse déclaration : 224 \$	1 ^{er} manquement : 56 \$ 2 ^e manquement : 112 \$ 3 ^e manquement : 224 \$ Idem sur le remboursement pour une dette		Trop payé : 56 \$ Fausse déclaration : 112 \$ 2e fausse déclaration : 224 \$	
Prestations spéciales	CARNET DE RÉCLAMATION Soins dentaires : 12 mois Prothèse : 24 mois et remplacement 8 ans. Lunettes : 6 mois Examen de la vue : 12 mois Maintien du carnet réclamation pour 6 mois pour un retour au travail			CARNET DE RÉCLAMATION Soins dentaires : 12 mois Prothèse : 24 mois et remplacement 8 ans. Lunettes : 6 mois Examen de la vue : 12 mois Maintien du carnet réclamation pour 48 mois pour un retour au travail	
	Transport médical (paiement le moins onéreux), victime de violence, incendie, décès.				

*Les montants de prestations peuvent varier selon la situation (personnes à charge, revenu provenant d'un autre ministère...), exception faite des montants de pensions alimentaires (maximum 500 \$ / mois) et de rentes provenant de l'IVAC

Dépassement des avoirs liquides, dollar pour dollar et 2% excédent des biens permis.

90 jours pour une révision, 60 pour le TAQ.